

Châlons fonda le monastère de la Déserte de Lyon en 1304, c'est-à-dire quarante ans après la mort de son mari. Enfin, la fondation du chapitre d'Aigueperse peut être considérée comme la huitième faite par nos sires, bien que Louis de Beaujeu n'en soit pas le principal fondateur; mais il y prit une large part en la confirmant et en donnant à ce chapitre des biens et des privilèges considérables.

Toutes ces fondations, faites à diverses époques et par des seigneurs différents, font voir avec quelle fidélité se transmettaient dans cette famille les traditions de religion et de générosité reçues des ancêtres, et comment elle sut toujours pourvoir au bien de ses sujets par l'établissement d'institutions qui servaient soit à l'étude et à l'enseignement des lettres et des sciences, telles qu'on les concevait alors, soit à la moralisation du peuple par la prédication, soit au soulagement de ses misères et de ses maladies.

La libéralité de nos princes vis à vis de l'Église profitait donc indirectement à tous leurs peuples, et en l'exerçant, ils firent comme beaucoup d'autres seigneurs contemporains. Mais ils allèrent plus loin; ils se montrèrent généreux directement à l'égard de leurs sujets, en leur accordant spontanément des droits plus étendus, et en cela ils différaient de beaucoup d'autres grands barons à qui leurs vassaux étaient obligés d'arracher ces mêmes droits par la révolte et la violence. C'est qu'en effet les franchises et privilèges ne furent pas partout concédés de la même façon. « Ici ils étaient arrachés au seigneur, là ils furent consentis par le seigneur débordé, ailleurs ils furent provoqués par ce même suzerain éclairé par l'expérience ou dominé par l'intérêt. » Les sires de Beaujeu furent du petit nombre de ces derniers seigneurs éclairés par l'expérience, qui, comprenant les besoins nouveaux des populations, étaient disposés pour les